



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

RAPPORT MENSUEL

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

RAPPORT MENSUEL ITEKA N'IJAMBO JANVIER 2022

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois de janvier 2022 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 299 à 302.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 37 personnes tuées dont 20 cadavres retrouvés, 14 victimes de VSBG, 6 enlevées et/ou portées disparues, 4 torturées et 15 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 3 femmes et 6 mineurs tués, 1 femme enlevée, 1 femme et 1 mineur torturés.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés et parmi eux, il y a 1 membre du parti CNDD-FDD tué, 3 membres du parti CNL enlevés, 1

membre du parti CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD torturés, 3 membres du parti CNL ainsi qu'1 membre du parti CNDD-FDD arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, aux DESC, à la gouvernance et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DE LA GOUVERNANCE

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

V. DES FAITS SECURITAIRES

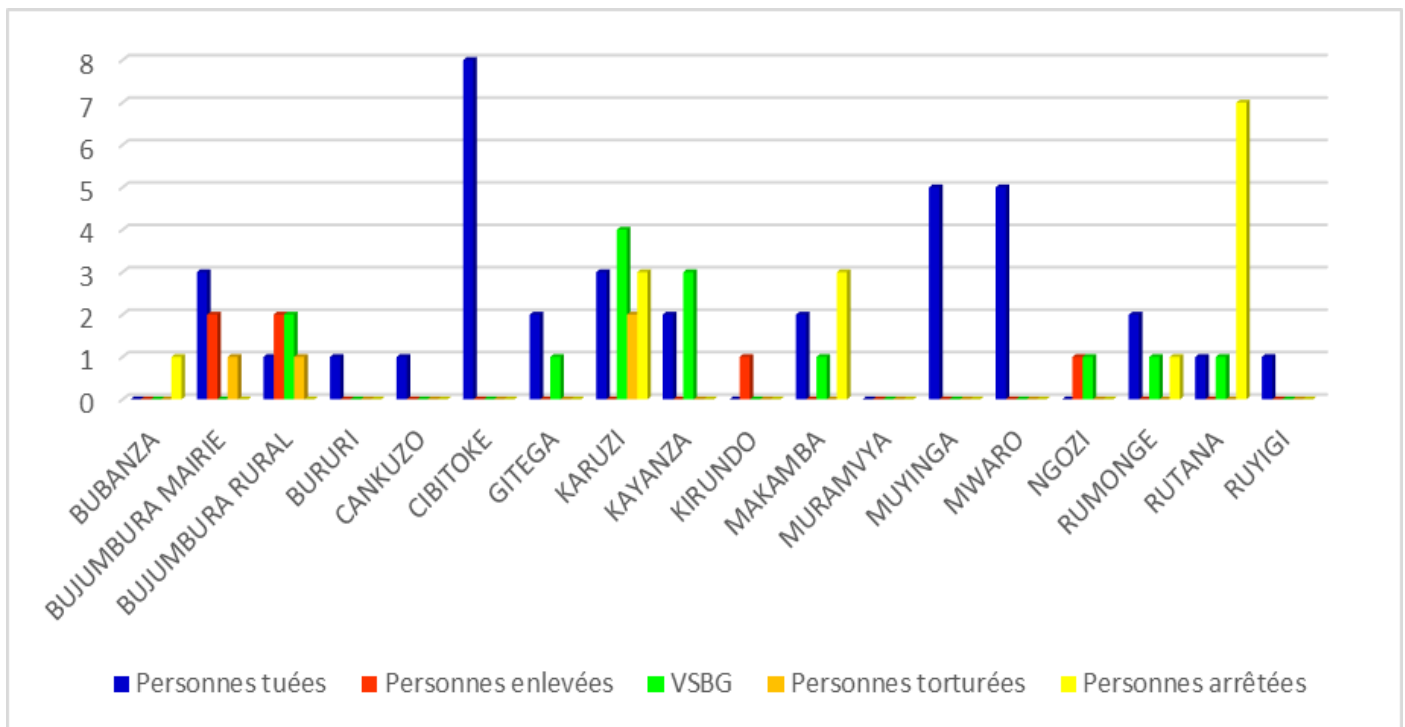
CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	4
<i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES</i>	5
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, A LA JUSTICE POPULAIRE ET AUX INFANTICIDES</i>	5
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	6
<i>I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES</i>	6
<i>I.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	6
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	6
<i>I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	6
<i>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	7
<i>II. DE LA JUSTICE</i>	8
<i>III. DE LA GOUVERNANCE</i>	8
<i>IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	8
<i>V. DES FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Conseil National pour la Liberté
CPI	: Cour Pénale Internationale
DESC	: Droits Economiques et Socio-Culturels
EAC	: East African Community
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois de janvier 2022



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de janvier 2022, le nombre de personnes tuées s'élève à 37 dont 3 femmes et 6 mineurs. Ainsi, la province de Kayanza vient en tête avec 8 cas, suivie de Muyinga et Mwaro avec 5 cas chacune, de Bujumbura mairie et Karuzi avec 3 cas chacune, de Gitega, Kayanza, Makamba et Rumonge avec 2 cas chacune.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 6 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues dont 1 femme dans les provinces de Bujumbura mairie et Bujumbura rural avec 2 cas chacune, de Kirundo et de Ngozi avec 1 cas chacune.

Sur un total de 14 victimes de VSBG relevés au cours de cette période, la province de Karuzi vient en tête avec 4 cas, suivie de Kayanza avec 3 cas, de Bujumbura rural avec 2 cas, Gitega, Makama, Ngozi, Rumonge et Rutana avec 1 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré également 4 cas de personnes torturées dans les provinces de Karuzi avec 2 cas, de Bujumbura mairie et Bujumbura rural avec 1 cas chacune.

Sur un total de 15 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Rutana vient en tête avec 7 cas, suivie de Karuzi et Makamba avec 3 cas chacune, Bubanza et Rumonge avec 1 cas chacune.

Parmi ces victimes de violations enregistrées figurent 1 membre du parti CNDD-FDD tué, 3 membres du parti CNL enlevés, 1 membre du parti CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD torturés, 3 membres du parti CNL ainsi qu'1 membre du parti CNDD-FDD arrêtés arbitrairement.

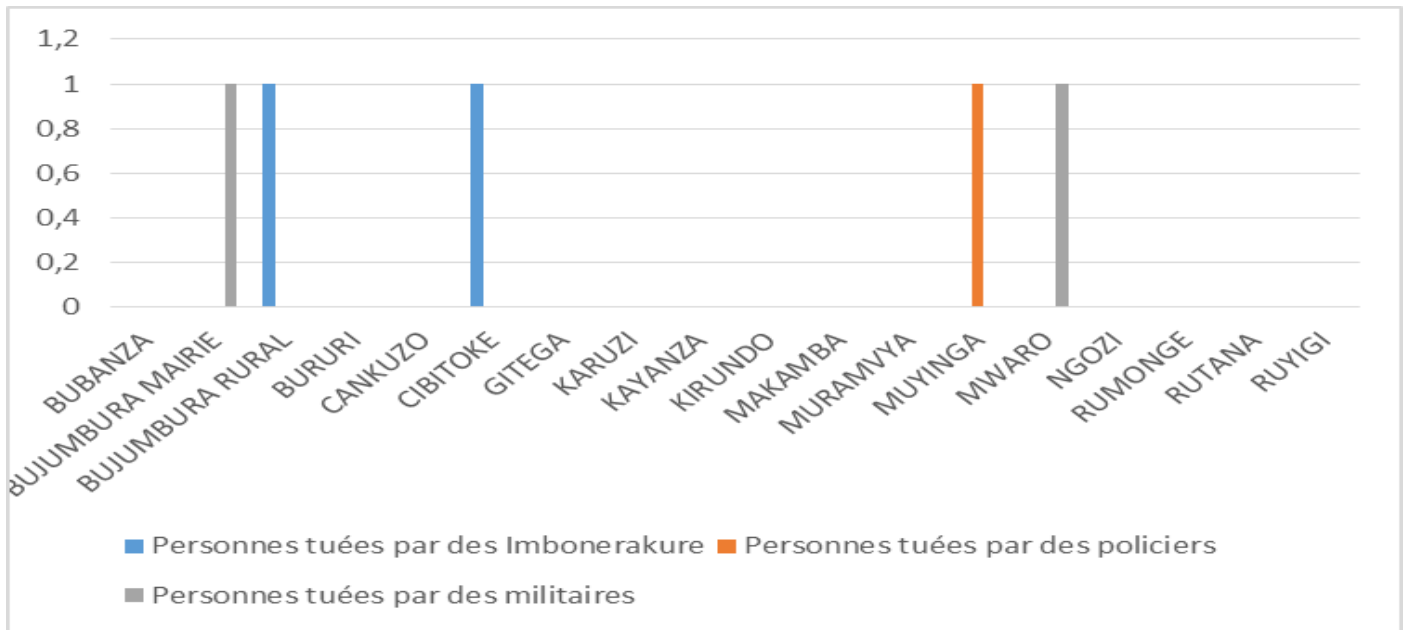
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de janvier 2022, la Ligue Iteka a relevé 5 cas de personnes tuées par des agents étatiques dont 2 par des Imbonerakure en province Bujumbura rural et Cibitoke, 2 par des militaires en Mairie de Bujumbura et en province Mwaro et 1 par des policiers en province Muyinga.

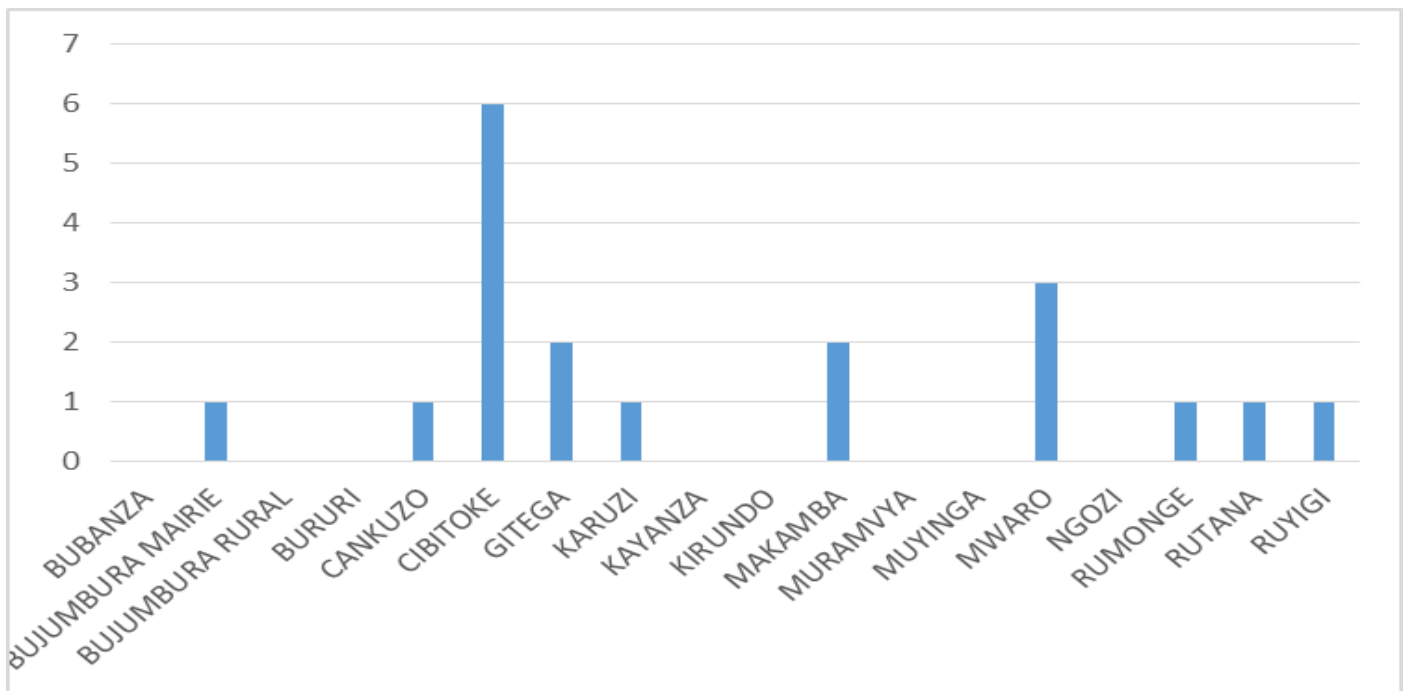
Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques



1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois de janvier 2022, la Ligue Iteka a relevé 19 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 6 cas, suivie de la province Mwaro avec 3 cas, de Gitega et Makamba avec 2 cas chacune.

Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

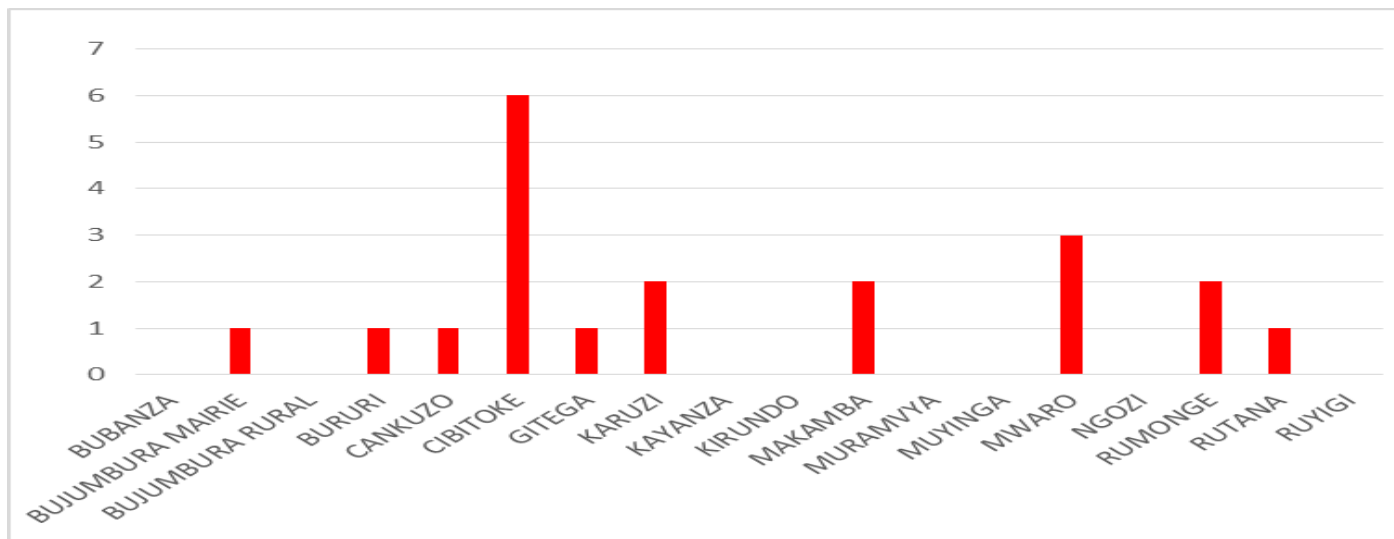


1.1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de janvier 2022, la Ligue Iteka a enregistré 20 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 6 cas, suivie de Mwaro avec 3 cas, de Karuzi, Makamba et Rumonge avec 2 cas chacune. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

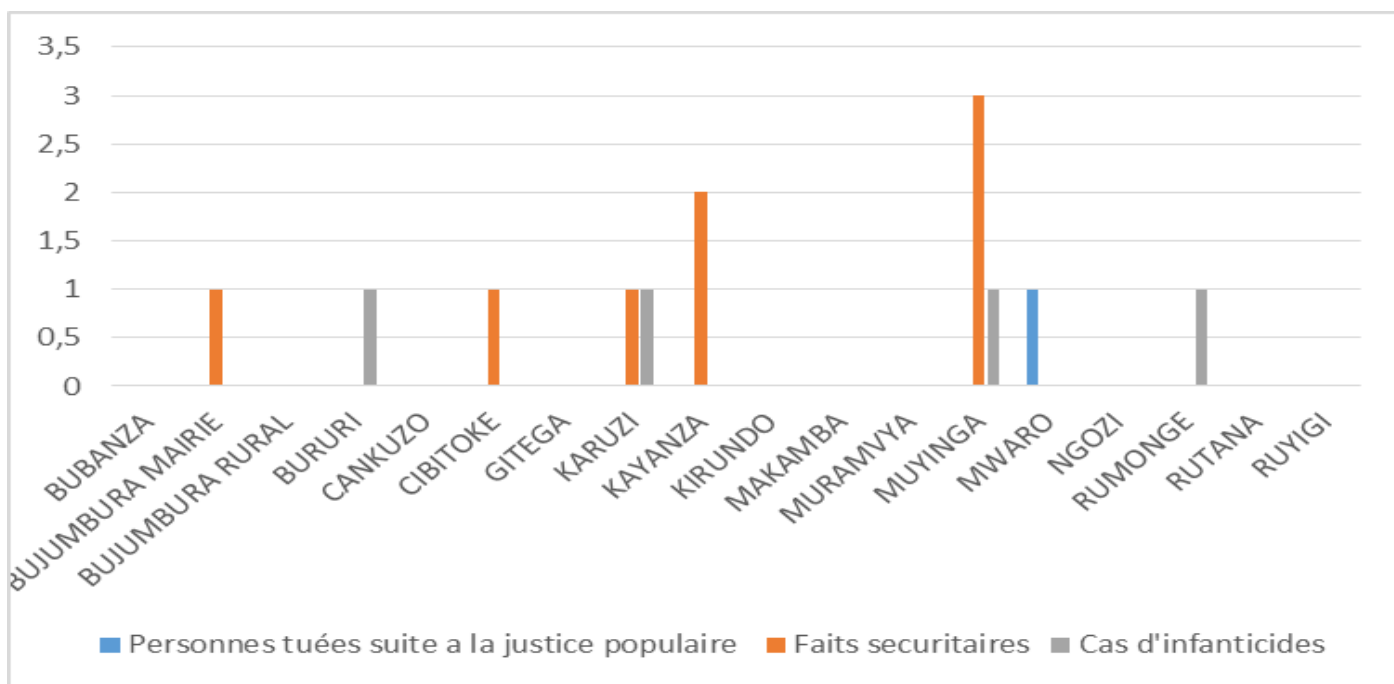
Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés



1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, A LA JUSTICE POPULAIRE ET AUX INFANTICIDES

Au cours du mois de janvier 2022, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 13 personnes ont été tuées dont 8 cas suite aux faits sécuritaires, 4 cas d'infanticides et 1 cas suite à la justice populaire.

Figure 5: Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, à la justice populaire et infanticide



1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

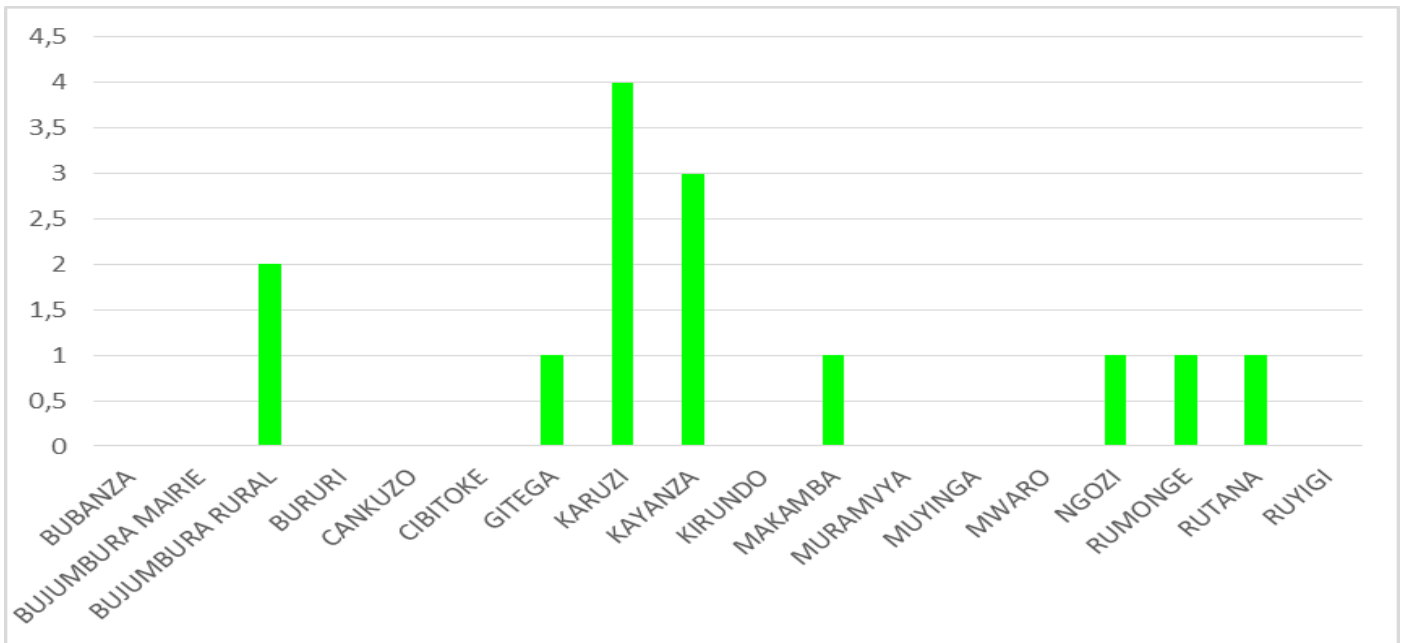
1.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de janvier 2022, la Ligue Iteka a relevé 4 cas [de personnes torturées](#) dont 1 femme, 1 de Karuzi vient en tête avec 2 cas suivie de Bujumbura rural et la Mairie de Bujumbura avec 1 cas chacune. Les présumés auteurs de ces actes sont des membres de la milice Imbonerakure

1.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 14 cas [de VSBG](#). Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Karuzi vient en tête avec 4 cas, suivie de Kayanza avec 3 cas et de Bujumbura rural avec 2 cas.

Figure 6 : Graphique des personnes victimes des violences sexuelles et basées sur le genre

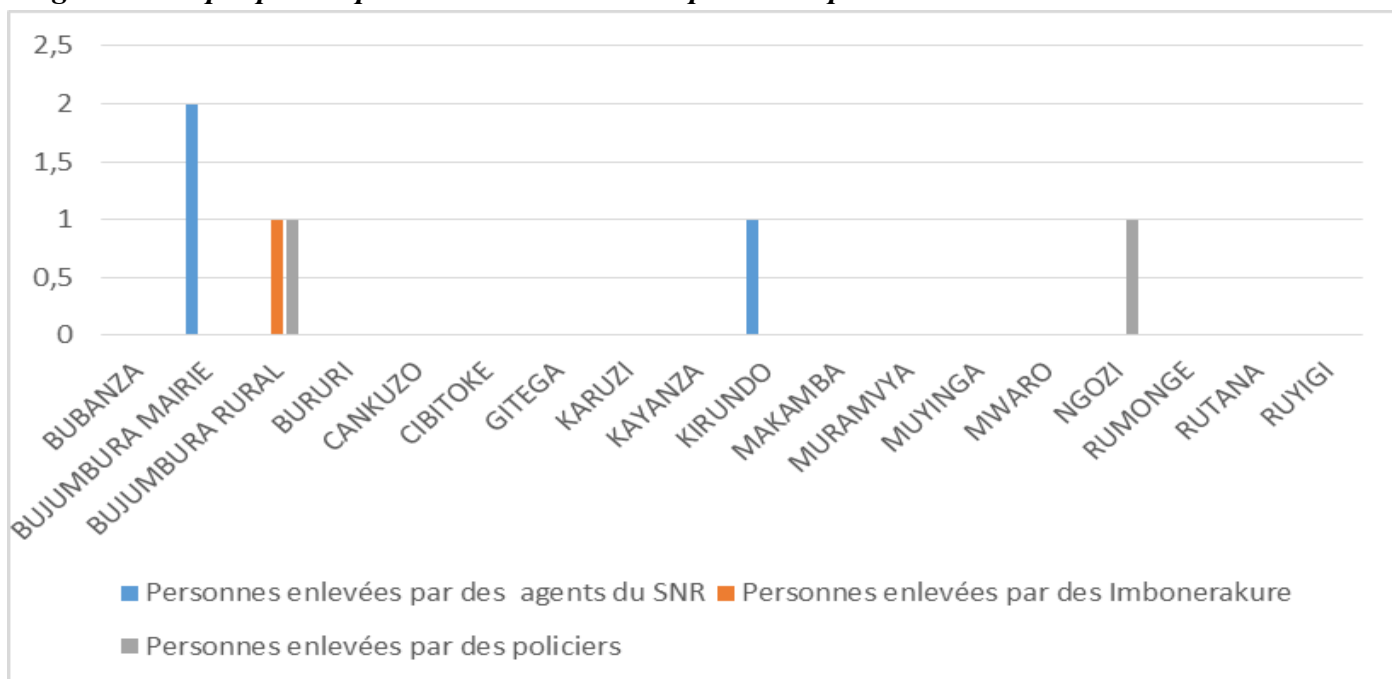


1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de la période couverte par ce rapport, 6 personnes dont 3 membres du parti CNL et 1 femme ont été [enlevées et/ou portées disparues](#) dans Bujumbura mairie et Bujumbura rural avec 2 cas chacune, Kirundo et Ngozi avec 1 cas chacune. Comme le graphique ci-après l'illustre, les présumés auteurs de ces cas d'enlèvement sont des agents du SNR avec 3 cas, des policiers avec 2 cas et des membres de la milice Imbonerakure avec 1 cas.

Figure 7: Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues



I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

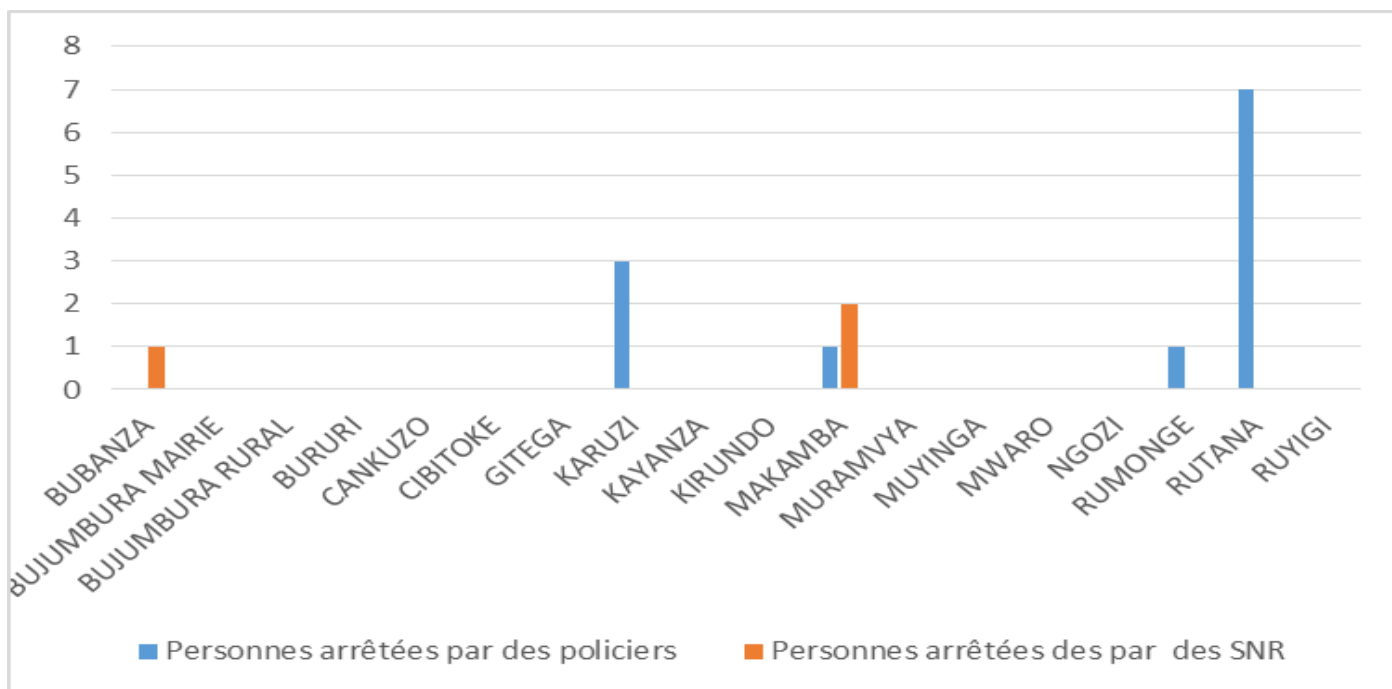
Au cours du mois de janvier 2022, la Ligue Iteka a répertorié 15 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 3 membres du parti CNL et 2 membres du parti CNDD-FDD.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Rutana vient en tête avec 7 cas, suivie de

Karuzi et Makamba avec 3 cas chacune.

Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 12 cas et des agents du SNR avec 3 cas.

Figure 8: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des questions relatives à la justice. Il s'agit d'un cas d'arrestation du gestionnaire du CDS Nyamure par le commissariat communal de police de Rutana en l'accusant de détournement.

III. DE LA GOUVERNANCE

Au niveau de la gouvernance, au cours de cette période, des cas de contributions forcées en province Muramvya pour des travaux de construction de la permanence provinciale du parti au CNDD-FDD, de climat malsain entre le personnel de l'hôpital Makamba et les responsables administratifs à cet hôpital et de refus de l'ouverture d'une permanence collinaire du parti CNL par l'administrateur de la commune Isare, province Bujumbura rural.

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au niveau des DESC, la Ligue Iteka a relevé des cas de montée des prix des denrées alimentaires comme du maïs et des services, de pénurie du sucre et du carburant en province Cibitoke, du non accès aux soins de santé en province Makamba à cause des arriérés de l'Etat dont souffrent les CDS et des défis liés aux secteurs agricole et humanitaire en province Cankuzo.

V. DES FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois de janvier 2022, au niveau des faits sécuritaires, la Ligue Iteka a répertorié des cas de vol, d'attaque à main armée, de tentative d'assassinat et de maltraitance dans les centres de formation commando.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections de mai 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays.

La majorité des personnes ont été tuées par des gens non identifiés et des enquêtes ne sont pas diligentes, ce qui est très inquiétant.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- ◆ de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- ◆ de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes ;
- ◆ de désarmer la population civile afin de garantir la sécurité pour tous.

Aux partenaires techniques et financiers

- ◆ d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'PEAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- ◆ de s'impliquer pleinement pour restaurer un état de droit au Burundi.

A la CPI

- ◆ d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- ◆ de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence.
- ◆ de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

Des questions de la justice, de la gouvernance, des DESC et d'autres faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :